

**CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 10 DECEMBRE 2024**

Le Conseil du 11^e d'arrondissement s'est réuni le mardi 10 décembre 2024 à 18h à la Mairie du 11^e arrondissement, sous la présidence de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement de Paris.

La convocation en avait été adressée individuellement à tous les conseillers et affichée le 25 novembre 2024. L'ordre du jour a été notifié à chacun et affiché le 4 décembre 2024.

Élu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement : M. François VAUGLIN

Maires adjoints : Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, Mme Nadine BLANCHARD, Mme Lucie SOLEM, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON, Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, M. Jean-Pierre CORSIA.

Conseillers de Paris : Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Delphine TERLIZZI, M. David BELLARD, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Hélène BIDARD, Mme Chloé SAGASPE.

Conseillers d'arrondissement : Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI, M. Christophe HARNOIS, M. Sofiane KADDOUR-BEY, M. Aymeric DE TARLÉ, M. Didier Yongge ZENG, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND, M. Jean-Christophe MARTIN.

Pouvoirs

- Mme Anne HIDALGO à M. François VAUGLIN
- Mme Joséphine LANFRANCHI
- M. Patrick BLOCHE à Mme Rosalie LAMIN
- Mme Emma RAFOWICZ à M. Christophe HARNOIS

Excusés

- M. Florent HUBERT
- M. Jean-François MARTINS
- Mme Nelly GARNIER
- M. Guillaume POITOUX

Secrétaire de séance : Mme Florence MARSCHAL

Ordre du jour de la séance :

I / Désignation du secrétariat de séance

11202423 Désignation du secrétariat de séance

II / Communication sur le Plan parisien de santé environnementale

III / Communication sur la programmation des Investissements d'Intérêt Local 2025

IV / Désignation des représentant.e.s du Conseil d'arrondissement au sein des établissements scolaires et du conservatoire Charles Munch

11202424 Désignation des représentant.e.s du Conseil d'arrondissement au sein des conseils d'écoles du 11^e arrondissement

11202426 Désignation des représentant.e.s au sein du conseil d'administration du conservatoire Charles Munch

V / Projets de délibération soumis pour avis du Conseil d'arrondissement

Propreté et Eau

2024 DPE 41 Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris

Affaires Culturelles

2024 DAC 68 Convention pluriannuelle pluripartite d'objectifs 2024-2026 avec la SASU La Manufacture - Théâtre de la Bastille

Jeunesse et Sports

2024 DJS 133 Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2025

2024 DJS 132 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025

Affaires Scolaires

2024 DASCO 166 Convention de partenariat avec les Caisses des Ecoles, relative aux séjours Vacances Arc-en-Ciel

2024 DASCO 103 Caisses des Ecoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027

2024 DASCO 111 Caisse des Ecoles du 11^e arrondissement - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027

2024 DASCO 128 Caisse des écoles du 11^e - Subvention 2025 (8.650.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Démocratie, Citoyen·ne·s et Territoires

2024 DDCT 192 Convention avec Banlieue Climat

2024 DDCT 156 Autorisation de signer la convention locale d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Logement et Habitat

2024 DLH 166 Réalisation au 21 rue Paul Bert (11^e) d'un programme de rénovation de 20 logements sociaux par la RIVP - Subvention (196.069 euros)

2024 DLH 221 Réalisation au 77 avenue de la République (11e) d'un programme de rénovation de 50 logements sociaux par BATIGERE HABITAT - Subvention (525.797 euros)

2024 DLH 292 Réalisation au 151 avenue Ledru Rollin (11e) d'un programme de rénovation de 72 logements sociaux avec création d'îlot de fraîcheur et travaux d'amélioration de la qualité de service par 3F RESIDENCES - Subvention (630.845 euros)

2024 DLH 302 Réalisation au 154 avenue Ledru Rollin (11e) d'un programme de rénovation de 27 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (522.514 euros)

2024 DLH 216 Réalisation au 47 rue de la Fontaine au Roi d'un programme d'acquisition-amélioration de 13 logements sociaux (5 PLA I - 3 PLUS - 5 PLS) par ELOGIE SIEMP – Subvention (2.217.630 €)

2024 DLH 287 Réalisation au 18 rue Alexandre Dumas (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements (7 PLAI - 5 PLUS) par PARIS HABITAT - Subvention (1.395.243 euros)

Urbanisme

2024 DU 163 Autorisation de surplomb du domaine public municipal dans le cadre d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) d'immeubles d'habitation dans les 5e, 11e et 14e arrondissements

VI / Vœux du Conseil d'arrondissement

V11202440 Vœu relatif à la formation aux gestes de premiers secours [groupe Changer Paris]

V11202441 Vœu relatif à la sécurisation de la cour de l'école de la rue Merlin [groupe Changer Paris]

V11202442 Vœu relatif à l'installation d'une ombrière dans la cour de l'école de la rue Merlin [groupe Changer Paris]

V11202443 Vœu relatif au renforcement du lien intergénérationnel [groupe Changer Paris]

À 18h10, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement

11202423 – Désignation du secrétariat de séance

M. le Maire : « Bonsoir chers collègues, la séance est ouverte. À l'heure qu'il est, j'ai reçu les pouvoirs suivants :

- Delphine TERLIZZI a le pouvoir de Joséphine LANFRANCHI,
- Rosalie LAMIN a le pouvoir de Patrick BLOCHE,
- Christophe HARNOIS a le pouvoir d'Emma RAFOWICZ,
- Anne HIDALGO m'a donné son pouvoir.

Je vous propose de désigner Florence MARSCHAL comme secrétaire de séance. Pas d'opposition ? Merci beaucoup.

Le procès-verbal de notre séance du 12 novembre sera adopté lors de la prochaine séance car il n'a pas encore été finalisé par les services. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

Communication sur le Plan parisien de santé environnementale

M. le Maire : « Notre ordre du jour n'est pas très chargé donc si chacun est raisonnable dans ses prises de parole, je pense que ce dernier Conseil de l'année pourra être le plus court que nous ayons connu. Nous verrons cela tout à l'heure.

Je vais tout de suite donner la parole à Rosalie LAMIN. Le mois dernier, nous avons une communication importante sur le Plan Climat, la rénovation énergétique des bâtiments et la résilience, et à cette occasion, il avait été annoncé qu'une communication sur le Plan Parisien de Santé Environnementale serait faite aujourd'hui. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. Chers collègues, je me fais un plaisir de vous présenter cette communication sur le Plan Parisien de Santé Environnementale.

Ce deuxième plan a été adopté lors du Conseil de Paris de novembre 2024. Élaboré par la Ville de Paris, c'est une stratégie globale pour faire face au déficit de santé lié aux conditions de vie dans un milieu urbain dense : pollution, alimentation, logement, nuisances sonores ou encore accès aux espaces verts. L'objectif est simple : il s'agit de réduire les inégalités environnementales et sociales qui impactent la santé des Parisiennes et Parisiens. C'est à ces enjeux que ce plan veut répondre. Il vient compléter et s'articuler avec d'autres plans municipaux tels que le Plan Climat et le PLU bioclimatique.

Ce plan est très ambitieux et très large puisqu'il touche à tout ce qui fait notre environnement quotidien. Je ne vais donc pas vous faire un résumé exhaustif de l'ensemble des pistes d'actions que prévoit ce plan, mais insister sur quelques grands axes qui me semblent en refléter l'esprit :

1°/ Le premier enjeu de ce plan est de réduire les facteurs de risque environnementaux. Dans notre arrondissement, comme ailleurs à Paris, nous devons agir pour limiter les expositions aux pollutions, qu'elles soient liées à l'air, aux bruits ou aux conditions de logement. La pollution de l'air est évidemment une priorité puisqu'elle est responsable de plus de 1500 décès par an.

Cela passe par le développement des alternatives à la voiture – ce que nous avons fait en construisant plus de 10 km de pistes cyclables au cours de cette mandature –, la limitation du trafic des véhicules polluants, et un travail sur la qualité de l'air intérieur. En effet, l'humidité, les matériaux polluants et les problèmes de ventilation dans certains logements aggravent les maladies respiratoires.

L'ancienneté des bâtiments et la suroccupation affectant la santé des habitants, la politique de rénovation et la lutte contre l'habitat insalubre sont aussi mises en avant. C'est pourquoi la Ville de Paris va développer les conseillers médicaux en environnement intérieur, passant de 4 à 10 personnes. Ces personnes pourront intervenir au domicile pour effectuer un diagnostic de santé environnementale.

Réduire les risques, c'est aussi faire en sorte que nos équipements puissent garantir de bonnes conditions d'accueil en santé environnementale. C'est pourquoi la Ville va poursuivre un plan de rénovation avec une priorité donnée aux crèches et aux écoles.

2°/ Une autre priorité de ce plan est de préparer Paris aux défis climatiques qui affecteront directement notre qualité de vie, en développant des îlots de fraîcheur, en végétalisant les cours d'école, en créant de nouveaux espaces verts accessibles, en plantant davantage d'arbres pour offrir des zones d'ombre, et améliorer la qualité de l'air en favorisant l'infiltration des eaux de pluie grâce à la désimperméabilisation des sols, notamment dans les projets de rénovation urbaine.

3°/ Enfin, l'ambition de ce plan est aussi de réduire les inégalités d'accès à la santé en travaillant avec les publics les plus touchés par les problématiques de santé environnementale (les plus jeunes, les plus âgés, les plus précaires, les femmes enceintes) et de travailler sur l'ensemble des déterminants de santé, je pense notamment à :

- faire de la santé environnementale un axe fort dès les 1000 premiers jours de l'enfant ;
- l'accompagnement des parents en amont de la naissance jusqu'aux 6 ans de l'enfant, à travers notre réseau des 59 centres de PMI de Paris ;
- le suivi des enfants scolarisés en maternelle et en école primaire : réalisation de dépistages systématiques à 3 ans et à 5 ans de la vue, l'ouïe, le langage, le développement psychomoteur et buccodentaire ;
- l'accès à une alimentation saine car on sait qu'il y a de fortes inégalités d'accès au bio et à une alimentation de qualité. Cela passe par le soutien aux initiatives pour une alimentation durable et accessible. La future halle alimentaire à Belleville sera un outil essentiel pour offrir aux habitants des produits sains, locaux et surtout abordables. Cette initiative, soutenue par notre Mairie, permettra aussi de renforcer l'éducation alimentaire à travers des ateliers de cuisine et des animations ;
- l'accès au sport santé, en sensibilisant les habitants aux bienfaits du sport et en développant le réseau Maison Sport Santé, dont on espère l'implantation prochaine sur le 11^e arrondissement.

- bien vieillir et améliorer l'espérance de vie en bonne santé, donc promouvoir l'activité physique pour améliorer la santé et lutter contre l'isolement des seniors ;
- adapter les quartiers au vieillissement et développer des quartiers apaisés où chacun a sa place ;
- agir contre la dénutrition de seniors ;
- l'accès aux soins en travaillant à l'émergence de centres de santé communautaires permettant une participation active des usagers à une meilleure prise en compte de leur environnement.

Pour chacun de ces aspects, l'accent sera mis sur les actions de dépistage, de prévention et de sensibilisation. Des dispositifs « hors les murs » permettront d'accompagner les populations les plus précaires avec des équipes mobiles de santé. Cela nécessite la mobilisation de tous les acteurs pour porter ses fruits.

En réduisant les facteurs de risque, en adaptant notre Ville au changement climatique, et en luttant contre les inégalités sociales, nous pourrions améliorer concrètement la vie de chaque habitant du 11^e. Je vous remercie pour votre attention et votre engagement dans cette démarche essentielle. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, chère Rosalie LAMIN, pour cette communication synthétique sur un sujet très important qui concerne la santé physique, psychique et sociale, dans un environnement sain et de qualité. Le débat est ouvert et je donne la parole à Chloé SAGASPE. »

Mme SAGASPE : « Bonsoir. Merci Rosalie pour la présentation de ce plan que nous avons adopté en août dernier au Conseil de Paris. Je m'en réjouis car la santé environnementale est un peu le parent pauvre de notre système de santé alors qu'on sait qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Le groupe Ecologiste souhaite faire de la santé environnementale l'une des politiques qui irrigue l'ensemble des politiques publiques.

Il n'y a pas spécifiquement de volet territorial à part le sujet des éco-PMI qui est très important. Tu as parlé des 1000 premiers jours mais c'est l'exposition des femmes enceintes et surtout des tout-petits aux polluants éternels, les fameux PFAS (*substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées*) dont tout le monde parle mais que le gouvernement ne veut pas interdire. Il y a une proposition de loi, à l'initiative des Ecologistes, déposée et adoptée à l'Assemblée Nationale et au Sénat mais qui est actuellement bloquée car la majorité présidentielle et la Droite refusent de l'inscrire à l'ordre du jour, bien que ce soit un sujet majeur de contamination de l'ensemble des populations et en particulier des plus fragiles.

Je ne veux pas être très longue parce qu'il y a des choses très intéressantes dans ce plan. Mais je souhaite simplement rappeler que Paris a été pionnier puisque dès 2010, la Ville a interdit le bisphénol A des biberons dans les crèches, Paris a été la première ville à signer la charte « Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens ». Nous serons encore en avance puisque nous allons maintenant distribuer aux jeunes parents des kits avec un certain nombre d'objets du quotidien sans polluants, pour les sensibiliser et les inciter à avoir un environnement sain pour les tout-petits, ce qui est très important. On a fait un énorme travail pour supprimer le plastique notamment dans les crèches, et pour avoir 100 % d'alimentation bio dans les crèches. Il y avait aussi la question des crèches sans perturbateurs endocriniens, sujet que nous avons porté dans le 11^e arrondissement, où nous avons souhaité avoir la première crèche sans perturbateurs endocriniens. Donc je me permets de relancer le débat. Espérons que nous pourrions avancer sur ce sujet d'ici la fin de la mandature.

Vous le voyez, c'est un plan très ambitieux et je suis très fière que nous l'ayons adopté, malheureusement pas à l'unanimité puisque la Droite s'est abstenue pour des raisons purement politiciennes. J'espère que notre Conseil d'arrondissement se prononcera très favorablement, même s'il s'agit d'une communication. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Effectivement, il s'agit d'une communication donc sans vote, néanmoins on comprendra, par les interventions, les positions de chacun. Qui d'autre demande la parole ? Sofiane KADDOUR-BEY. »

M. KADDOUR-BEY : « Merci M. le Maire. Chers collègues, chère Rosalie, le Plan Parisien de Santé Environnementale se fixe des objectifs auxquels notre groupe ne peut que souscrire. Il aborde la question de la santé environnementale, de la naissance au grand âge, en proposant des moyens de mise en œuvre qui – nous le croyons – peuvent être mieux pensés.

Traiter de la santé environnementale est une nécessité compte tenu de la récente pandémie qui nous a touchés et de l'urgence climatique. Cependant, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme un état complet de bien-être physique, mental, social, et qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Dès lors, la notion de santé environnementale se doit d'être suffisamment englobante pour endiguer les problèmes dès la racine.

Il existe un véritable sujet de pollution, d'impact environnemental sur la santé, néanmoins, il faut rappeler que la très grande majorité des problèmes de santé à Paris, et en milieu urbain de manière générale, c'est la pauvreté. La mauvaise santé trouve son origine non seulement dans un environnement pollué, bruyant et non adapté au changement climatique, mais aussi dans le travail, le stress, la fatigue liée au transport lors de déplacements pendulaires quotidiens, l'insalubrité des logements, l'inaccessibilité à une alimentation de qualité, la précarité qui pousse au travail de nuit, à des horaires décalés ou sur des plages horaires très longues, ou dans la façon dont on habite la ville et dont on bénéficie ou non d'accessibilité des équipements publics, culturels et sportifs qui nous permettent d'interagir avec la ville et de faire commun avec elle, et ainsi non seulement y vivre mais y vivre bien. Ces facteurs de mauvaise santé sont l'apanage des catégories sociales les plus pauvres.

Il faut une politique de santé environnementale englobante qui s'attaque aux impasses du système actuel et cela commence par assurer une égalité d'accès aux structures de soins pour tous, en assurant un service public de santé à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens. Cela passe par la sauvegarde des centres de santé municipaux et par une préservation de l'offre de santé, notamment une offre accessible en Secteur 1. Comment pouvoir soigner convenablement et engager des politiques publiques qui s'adaptent aux défis de notre temps quand les hôpitaux publics sont laissés à l'appétit des opérateurs privés au cœur de Paris ? J'ajouterai que l'environnement et la santé sont l'affaire de tous. Autrement dit, les mesures et les actions qui doivent être mises en œuvre doivent être collectives. Les démarches individualisantes n'auront que pour effet d'être excluantes et contreproductives. Il faut donner la possibilité à toutes et tous à la fois d'appliquer un changement de comportement et surtout de l'accompagner.

Enfin, la récente pandémie aura eu pour conséquence de nous faire prendre conscience du lien étroit entre santé et environnement. C'est la raison pour laquelle le groupe Communiste souhaiterait souligner le bon sens des mesures présentées, tout en rappelant qu'elles doivent pouvoir avoir des effets concrets sur tous les publics – je dis bien tous les publics – et en articulant les causes, les moyens et les actions à mettre en place. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Dominique KIELEMOËS. »

Mme KIELEMOËS : « Merci beaucoup Rosalie pour avoir présenté ce plan qui a été adopté au dernier Conseil de Paris et merci beaucoup pour avoir insisté sur l'importance de la santé prénatale, c'est-à-dire tout au long de la grossesse de la mère, et des 1000 premiers jours après la naissance car les scientifiques découvrent que de nombreuses maladies des tout-petits enfants sont liées à des causes environnementales, que ce soit l'alimentation, l'eau, la pollution, les ruissellements des eaux. À Paris, nous sommes bien entendu extrêmement concernés et je trouve ça extrêmement important. Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Merci à vous. Je ne vois pas d'autre demande d'intervention. Rosalie, est-ce que vous voulez reprendre la parole ? »

Mme LAMIN : « Brièvement, M. le Maire, tout simplement pour rappeler notre engagement. Nous continuons à faciliter le déploiement de centres de santé en secteur 1, à accompagner les structures de santé et à assurer la prévention. Je ne vais pas énumérer tous les types de maladies qui se cumulent dans notre environnement, spécialement dans cet environnement très urbain, mais il faut faire attention à la santé et arrêter cette abondance de circulation automobile, bien que cela fâche beaucoup d'habitants. Mais l'avenir appartient à ceux qui préservent notre santé dès maintenant. Hier au pré-conseil d'arrondissement, un habitant s'offusquait du nombre de places de parking supprimées et des bouchons, et je lui ai dit que s'il faut aller au marché, il vaut mieux y aller en marchant, on n'a pas besoin d'un véhicule. La ville du quart d'heure, c'est pour trouver tout ce dont vous avez besoin à un quart d'heure de chez vous et que c'est mieux de marcher que de circuler en voiture. C'est l'une des raisons pour laquelle nous devrions chaque jour améliorer notre cadre de vie. Je vous remercie, chers collègues. »

M. le Maire : « Absolument. Voilà des réponses de bon sens. Merci beaucoup, chère Rosalie LAMIN. Il s'agissait donc d'une communication donc sans vote, mais merci pour le débat. »

Communication sur la programmation des Investissements d'Intérêt Local 2025

M. le Maire : « Je vous propose de passer toujours la parole à Rosalie LAMIN pour la communication annuelle que nous avons sur les investissements d'intérêt local pour 2025. »

Mme LAMIN : « Chers collègues, dans le cadre de ce dispositif, une communication annuelle au Conseil de Paris est prévue afin d'informer des investissements qui ont été programmés par la Mairie du 11^e. Pour 2025, les enveloppes d'investissements d'intérêt local sont de 3.004.000 € pour les équipements de proximité, et de 1.099.500 € pour l'espace public, soit au global 4.103.500 €.

S'agissant de l'enveloppe dédiée aux équipements de proximité :

- 1.808.000 € (soit 60 % de l'enveloppe) seront consacrés à l'entretien des bâtiments scolaires. Comme tous les ans, cela permettra de financer essentiellement des travaux de :
 - modernisation du « clos et couvert » dans les écoles : menuiseries et toitures pour un montant de 748.500 €,
 - modernisation des sanitaires pour un montant de 446.000 €.

- 336.000 € (soit 11 %) seront affectés aux crèches, dont 200.000 € pour la rénovation des menuiseries extérieures et l'installation de stores dans l'établissement multi-accueil Bullourde, afin d'améliorer le confort thermique dans le bâtiment,
- 410.000 € (soit 14 %) seront consacrés aux équipements sportifs de l'arrondissement, dont 300.000 € pour la réfection du gazon synthétique du terrain d'éducation physique à Emile Lepeu,
- 280.000 € seront consacrés aux bâtiments culturels, dont 230.000 € à la modernisation de l'éclairage de la bibliothèque Toni Morrison sur l'avenue Parmentier,
- 170.000 € seront destinés au bâtiment de Mairie pour des travaux divers (rénovation de bureaux et de sanitaires, réalisation d'un organigramme des clés).

S'agissant de l'enveloppe dédiée à l'espace public :

- 909.500 € seront consacrés à des travaux de voirie, dont 529.500 € pour la réfection de chaussées (notamment devant l'avenue Ledru Rollin et dans les rues de Belfort, Saint-Sabin et Chemin Vert),
- 190.000 € seront dédiés à la modernisation et à la rénovation des parcs et des jardins de l'arrondissement dont 120.000 € pour la rénovation des aires de jeux pour les enfants (dans le square de la Roquette et dans le jardin Pierre-Joseph Redouté et le jardin Louise Talbot et Augustin Avrial).

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour ces éléments qui vont nous permettre de fonctionner l'année prochaine. Y a-t-il des demandes de parole ? Non ? Merci beaucoup. Il s'agissait aussi d'une communication sans vote mais récurrente. »

11202424 – Désignation des représentant.e.s du Conseil d'arrondissement au sein des conseils d'écoles du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Nous passons aux délibérations qui sont de compétence propre du Conseil d'arrondissement. Nous avons plusieurs délibérations de désignation de représentants de notre Conseil dans des instances. Je vous informe que la délibération 11202425, relative à la désignation des représentants au sein des collèges et lycées, est retirée pour une simple raison : elle est en fait inchangée, il n'y a pas de modification à apporter.

Une modification est apportée dans la désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au sein des conseils d'école. Elle concerne l'école Keller où Nadine BLANCHARD est proposée à la place d'Emma RAFOWICZ.

Mme MOUYSET-NOZERAND s'est inscrite pour prendre la parole. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « C'est simplement pour dire que notre groupe ne prendra pas part au vote parce qu'il s'agit d'un sujet interne à la majorité qui désigne ses représentants. Pour cette raison, nous ne prenons pas part au vote. »

M. le Maire : « C'est cohérent. Il aurait été dommage que le public qui nous écoute nombreux n'ait pas cette explication de vote. Merci beaucoup. Je vous propose de voter. Le groupe Changer Paris ne prend pas part au vote. Qui est pour ? Les groupe de la majorité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 26			
Abstentions	0	NPPV	2
POUR	26	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

112024246 – Désignation des représentant.e.s au sein du conseil d'administration du conservatoire Charles Munch

M. le Maire : « Concernant les représentants au sein du conseil d'administration du conservatoire municipal, Nadine BLANCHARD remplace Emma RAFOWICZ, et parmi les personnalités, Patricia JOURDY, nouvelle proviseure du lycée Voltaire, remplace Christophe LABORDE, l'ancien proviseur.

Les votes sont les mêmes ? Oui donc la délibération est adoptée. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 26			
Abstentions	0	NPPV	2
POUR	26	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL**2024 DPE 41 – Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris**

M. le Maire : « Nous poursuivons avec une délibération du Conseil de Paris que Grégory MOREAU et Alexandre VISCONTINI vont présenter. »

M. MOREAU : « Merci M. le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Le groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, le fameux GIEC, a publié en mars 2023 la synthèse de son sixième rapport d'évaluation dans lequel le GIEC emploie, pour la première fois et de manière explicite, le terme de sobriété. Il s'agit ici de sobriété « consommation » qui doit être en adéquation avec la sobriété « matière » dont nous allons parler maintenant plus localement. En effet, la Ville de Paris propose son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) à échéance 2030. Ce plan inclut les déchets produits par les ménages et également par les commerçants, la collectivité ou encore le secteur du bâtiment.

Il s'agit du quatrième plan parisien en la matière depuis 2006, les trois premiers plans ayant déjà induit des réductions des déchets respectivement de plus de 6 %, de 7 % et de plus de 13 %. Ce nouveau programme se veut littéralement une révolution, avec un objectif de réduction de

100.000 tonnes de la production annuelle de déchets ménagers à Paris, soit une baisse de 20 % de la production par rapport à 2010 – un objectif ambitieux qui dépasse même celui de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, la loi dite AGECL –, et également un objectif de triplement du taux de valorisation des déchets pour atteindre 60 %. Aujourd'hui, 29 % des déchets ménagers et assimilés sont triés à la source à Paris.

Le financement annuel du nouveau PLPDMA est estimé à 6,7 millions d'euros. Les partenaires institutionnels, tels que le syndicat mixte central de traitement des ordures d'Île-de-France, la Région et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), apporteront des soutiens financiers en plus des subventions apportées par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Les mesures du PLPDMA reposent notamment sur une consultation publique de 650 Parisiens et Parisiennes, voici quelques actions majeures du plan final :

- des actions de sensibilisation et de transparence sur le devenir des déchets afin de redonner confiance aux habitants dans ce geste de tri. À Paris, 40 % du contenu de la poubelle verte est composée de déchets d'emballages qui, s'ils avaient été bien triés, auraient pu être recyclés.
- le développement de collecte « préservante » pour accroître le réemploi des objets dont la durée de vie peut être allongée.
- la mobilisation de professionnels dans la réduction de leurs déchets, notamment à travers la mise en œuvre d'un réseau de consignes.
- un ambitieux plan de développement du compostage.
- la lutte contre les mégots sur l'espace public, avec un plan dédié qui permettra de fournir davantage de dispositifs.

Paris s'inscrit aussi en leader dans secteur du bâtiment, en proposant notamment la création de filières de recyclage et le réemploi dans les rénovations en lien avec les bailleurs.

Pour terminer, il est à noter que ce plan porte un important volet de plaidoyer pour une action nécessaire de l'Etat. Donc notre groupe votera bien évidemment en faveur de l'adoption de ce plan PLPDMA. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Est-ce qu'Alexandre VISCONTINI souhaite compléter ? »

M. VISCONTINI : « Oui, avec plaisir. Je remercie Grégory pour la présentation de ce nouveau plan effectivement indispensable pour la Ville de Paris. Je voudrais insister pour ma part sur trois points qui me semblent importants.

Tout d'abord, il faut dire que le volume bien trop énorme de déchets que nous produisons est directement le fruit de notre société productiviste. Une société qui incite à la surconsommation à travers la publicité qui envahit notre espace public, mais aussi à travers le rôle des marques qui valorisent l'acte d'achat et stimulent notre désir de consommer toujours plus comme si nous ne pouvions pas vivre autrement qu'en consommant toujours plus.

Réduire les déchets, c'est donc agir à la source, réglementer plus fortement les mises sur le marché de produits en valorisant la seconde main, par exemple par le biais d'une TVA circulaire. Et si cela ne relève évidemment pas de la compétence de la Ville, en revanche l'incitation à consommer moins, plus juste, plus local, plus responsable est tout à fait à notre portée.

Ensuite, il nous faut changer de regard sur nos déchets. Les déchets ont mauvaise presse, le terme lui-même renvoie à une image négative qui inciterait à se débarrasser le plus rapidement de ces déchets sans même se soucier de leur destination, et c'est cela qu'il faut changer. Les déchets des uns peuvent être des ressources pour les autres. Cette année, l'exposition temporaire « Précieux déchets » accueillie à la Cité des Sciences et de l'Industrie invitait ainsi à prendre conscience de la montagne de déchets que nous produisons et montrait comment le monde du design transforme ces déchets en ressources précieuses pour envisager un avenir moins enclin au gaspillage.

Enfin, nous devons valoriser les acteurs de l'économie sociale, solidaire et circulaire qui œuvrent au quotidien pour proposer une alternative à la société productiviste et qui, grâce à leurs activités ancrées localement, crée des emplois solidaires. Je tiens à saluer l'engagement des nombreux acteurs de l'arrondissement qui nous proposent une autre façon de consommer. J'aimerais citer plusieurs de ces acteurs tout en n'étant pas exhaustif, loin de là, mais je ne peux pas m'en empêcher :

- La Petite Rockette qui, le week-end dernier, présentait les « Trésors du Réemploi » en proposant de dénicher des cadeaux solidaires responsables à petits prix, tout en luttant contre la surproduction et ses effets dévastateurs sur l'environnement.
- les boutiques de l'arrondissement de proximité, telles que Bleu Simone, qui valorisent des créateurs et créatrices qui inventent une autre vie aux matériaux déjà utilisés pour ne pas les jeter. les trois Repair Cafés de l'arrondissement, ou tout autre système de réparation, qui prolongent la durée de vie de nos objets en les réparant.
- les composteurs de quartier, et bientôt les composteurs collectifs du Réseau Compost 11 comme celui de la rue Amelot, reconnue site vitrine du Réseau Compost Citoyen ce dimanche dernier, qui transforment nos déchets alimentaires tout en renforçant le lien social entre habitants et en montant des projets solidaires et intergénérationnels avec des partenaires de proximité.

Je citerai aussi les nombreuses associations qui sensibilisent les plus jeunes enfants dès l'école et le collège à la nécessaire protection de nos ressources et à la trajectoire zéro déchet que nous pouvons et devons emprunter. Dans le 11^e arrondissement, je citerai particulièrement les lycées Turquetil et Paul Poiret qui forment les jeunes aux métiers du textile en valorisant leur circularité, le réemploi, l'upcycling.

Bien sûr, je n'oublie pas les services de la propreté engagés dans des changements de pratiques à travers la collecte des déchets alimentaires, les points d'information et de sensibilisation, ou encore le développement depuis ces derniers mois des tris mobiles qui permettent aux habitants de trier au plus près de chez soi.

Pour toutes ces raisons, et à l'occasion du vote du plan au Conseil de Paris, nous proposons d'aller encore plus loin dans les actions visant la réduction des déchets, et également dans les actions que nous menons au quotidien dans l'arrondissement. Pour mieux agir au niveau local, dans l'arrondissement, il nous faut constituer des équipes chargées de la prévention des déchets, de la sensibilisation et de l'animation de démarches d'écologie territoriale, placées auprès des Directions Générales des Services, afin de mobiliser l'ensemble des directions de la Ville et des acteurs de l'arrondissement.

Il nous faut aussi mettre en place une commande publique beaucoup plus engagée en passant à 100 % des marchés publics comportant des dispositions environnementales et en faveur de l'économie circulaire. Il nous faut renforcer le contrôle strict sur les délégataires de marchés alimentaires s'ils deviennent prochainement responsables de la gestion des déchets.

Il nous faut renforcer la collecte, le réemploi et le recyclage des vêtements en multipliant le nombre de bornes de collecte sur l'espace public (il y en a trois dans l'arrondissement) en innovant via une collecte en porte-à-porte ou en renforçant les synergies entre acteurs économiques.

Enfin, il nous faut développer considérablement le compostage de proximité qui sera fort utile dans la végétalisation des 300 hectares de la Ville, inscrite dans le Plan Climat que nous venons d'adopter, et cela en soutenant les acteurs et leur mise en réseau par le biais d'une maison du compostage et en expérimentant un service public du compostage qui pourrait être considéré comme un bien commun dont la gestion serait partagée entre les services de la Ville et les habitants bénévoles qui s'engagent à nos côtés.

Nous appelons donc à voter en faveur de ce plan et à poursuivre et renforcer nos efforts pour réduire encore plus nos déchets. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. J'ai une inscription de Joëlle MOREL, Jean-Pierre CORSIA puis Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Je remercie Grégory MOREAU et Alexandre VISCONTINI de la présentation de ce Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés, un programme intéressant qu'il faut traduire dans les arrondissements et localement dans les quartiers, en popularisant et en accompagnant les nombreux citoyens et citoyennes du 11^e arrondissement qui, pour un grand nombre d'entre eux et d'entre elles, sont déjà des personnes bien sensibilisées et volontaires sur ces questions.

Le territoire parisien est l'un des territoires du Grand Paris qui produit le plus de déchets du bâtiment, consomme le plus de matériaux et produit de la construction, mais seulement moins d'1 % des déchets du bâtiment était réemployé en 2020. Le travail reste donc important. La plupart des déchets du bâtiment sont incinérés ou enfouis. Avant cette étape, ils sont souvent déposés dans les rues et alimentent les dépôts sauvages dans la rue.

Dans notre arrondissement très dense et sans aucune parcelle disponible pour créer un centre de valorisation des déchets – qui répondrait comme par miracle à la gestion de tous les encombrants du 11^e dans le même lieu –, ce centre de valorisation n'est plus à l'ordre du jour car celui-ci aurait pour conséquence une détérioration de la qualité de vie pour les riverains, quel que soit le quartier où il serait localisé, en raison de notre densification. Nous devons donc faire preuve d'imagination et de créativité pour à la fois :

- répondre au tonnage journalier des encombrants. Je remercie Alexandre VISCONTINI et les services de la propreté du 11^e d'avoir organisé devant le parvis de la Mairie des opérations « Encombrants » qui ont permis de visualiser le tonnage journalier,
- respecter les surfaces végétalisées de l'arrondissement. Merci à la TEP de Ménilmontant qui permet d'avoir un nouveau jardin.

La Ville veut encourager le changement de regard sur ce qu'est un déchet et montrer concrètement que ce déchet peut aussi être une ressource. La filière bois, très présente dans l'arrondissement, peut être un bel exemple de cette valorisation. Le groupe Ecologiste préconise donc que des expérimentations de récolte des encombrants bois soient mises en place dans plusieurs locaux existants dans chacun des quartiers de l'arrondissement pour mener des chantiers de valorisation.

Garantir la proximité et la pérennité des structures de réemploi dans des lieux proches dans les quartiers est une demande des citoyens et citoyennes. Je sais qu'Alexandre VISCONTINI a déjà entrepris de créer un réseau avec une partie des acteurs économiques. Il est donc nécessaire de lui donner plus d'ampleur et de connaître plus précisément les richesses de ce secteur pour l'accompagner dans la transition écologique. La Ville de Paris travaille avec les syndicats de professionnels sur ces questions et c'est à nous, élus d'arrondissement, d'agir avec les professionnels sur le terrain. Un nouveau défi est donc à mener et à engager, celui d'un travail d'identification des acteurs économiques de l'arrondissement et d'une collaboration plus étroite et plus affinée avec eux, à l'initiative de la Mairie du 11^e, pour répondre à leurs besoins, et faire vivre localement des espaces de valorisation des encombrants. Une communication municipale envers les professionnels est essentielle pour engager ce travail. Pour commencer, je préconise une campagne de communication sur le bonus réparation qui a fait l'objet de communications au niveau national et au niveau parisien, mais qui ne se traduit pas encore localement avec les acteurs économiques de l'arrondissement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci pour votre intervention. Vous avez eu raison d'avoir remercié Alexandre VISCONTINI pour la journée d'apport des encombrants sur le parvis de la Mairie. Mais il faut aussi remercier Grégory MOREAU qui est l'élu référent et qui travaille au quotidien avec les services sur cet enlèvement des encombrants. Jean-Pierre CORSIA a souhaité prendre la parole. »

M. CORSIA : « Pour compléter, je souhaite vous proposer un rapide historique pour mieux comprendre les enjeux et l'ambition du nouveau Plan de prévention des déchets.

La Ville de Paris n'a pas attendu l'obligation légale d'organisation et de planification de la réduction des déchets pour lancer dès 2006 son premier Plan de prévention des déchets qui a permis de réduire de plus de 6 % la production d'ordures ménagères par Parisien entre 2006 et 2010. Suite à ce résultat encourageant, elle s'est lancée dès 2010 dans la réalisation d'un Programme local de prévention des déchets. Notre arrondissement a été très impliqué dans ce programme : 20 ménages du 11^e arrondissement ont participé en 2008 au programme « Foyers témoins » organisé par l'ADEME. J'ai personnellement participé à ce programme et je peux vous dire que tant que vous n'avez pas pesé chaque semaine vos déchets, vous ne vous rendez pas compte de leur importance. Une dizaine de gestes de prévention devaient être appliqués par chaque ménage pendant deux mois, comme par exemple choisir le bon emballage et le bon produit, préférer les sacs réutilisables, boire l'eau du robinet, fabriquer du compost, réutiliser ce qui peut l'être, etc. Résultat : une réduction en deux mois de 22 % des déchets.

Suite à cette initiative, et grâce à l'implication du Comité d'Initiative et de Consultation des Associations du 11^e arrondissement (CICA) présidé par Bernard CANIN – que je souhaite ici remercier pour l'énergie déployée, le temps passé et la qualité du travail collectif effectué –, qui a permis de mettre en œuvre l'opération « Moins de déchets dans le 11^e », accompagnée et financée par la Ville. Il s'agissait d'expérimenter pendant quatre ans, sur un quartier pilote composé de Bastille/Popincourt et Nation/Alexandre Dumas, des projets innovants pour réduire les déchets en y impliquant tous les acteurs dans l'organisation et la construction d'actions locales de prévention. L'objectif consistait à réduire en moyenne de 5 kg par habitant et par an la quantité de déchets produits sur le quartier pilote et de définir les conditions de succès de ce projet pilote afin de l'étendre sur tout le territoire parisien. Exemple d'actions entreprises vis-à-vis des ménages : sensibilisation et information sur la prévention des déchets ; action « Moins d'emballages dans les magasins » ; promotion de l'eau du robinet, avec l'aide des médecins ; soutien aux projets innovants ; création d'une ressourcerie, avec la naissance de la Petite Roquette par la suite ; collecte, traitement et recyclage des encombrants dans le cadre de l'aménagement du

TEP Ménilmontant. Les enseignements tirés de cette expérimentation ont été intégrés dans le Plan local de prévention des déchets pour une généralisation à tous les arrondissements. Nous pouvons poursuivre ces actions aujourd'hui avec tous les outils mis en place et encore disponibles.

Les déchets restent encore trop le résultat d'une économie linéaire basée sur l'extraction, la fabrication, la consommation et la fin de vie. Ils consomment des ressources finies, de l'énergie, émettent des gaz à effet de serre, nuisent à la biodiversité et contribuent au dérèglement climatique. Nous devons évoluer vers la sobriété, ce qui implique dans un premier temps de nous interroger sur l'utilité des achats que nous effectuons, et le cas échéant, de réduire notre consommation pour lutter contre le superflu. Adopter la sobriété, c'est ainsi mieux connaître ce que nous consommons, emprunter au lieu d'acheter des objets dont on n'a pas un usage quotidien, consommer en seconde main, privilégier le vrac pour nos courses, des objets réparables plutôt que jetables, ou encore des vêtements issus des filières responsables et de seconde main au lieu de la « fast fashion ». Réduire la production de déchets, c'est d'abord interroger en profondeur nos besoins et nos modes de vie. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire, merci chers collègues. Ce programme se veut ambitieux en matière de réduction des déchets et de l'empreinte matière des Parisiens. S'il multiplie les fiches actions et les initiatives, il affiche un haut niveau d'ambition que nous voyons d'un bon œil. Il faut souligner qu'il dépend tout de même en grande partie de l'action de l'Etat en la matière et on sait que l'Etat n'engage aucun rapport de force avec les industriels. Or, ce sont les industriels qui produisent les déchets, par exemple avec les emballages qui sont des supports de publicité, ou encore avec l'obsolescence programmée, qui est consubstantielle du développement du système capitaliste. Il faudrait donc pouvoir agir à la racine. Pour cela, il faut qu'en amont, l'Etat change complètement de braquet sur les contraintes qui pèsent sur les industriels.

Il faudrait qu'en aval, ces déchets ne représentent pas un marché pour le privé, comme en témoignent par exemple les filières REP (responsabilité élargie des producteurs) :

- Dans les faits, ces filières responsabilisent très peu les industriels sur la production et la durée de vie des produits via l'éco-contribution qu'ils paient pour financer la collecte, le recyclage et le traitement des déchets. Si dans le principe c'est le producteur qui est ciblé, c'est finalement le consommateur qui paie : le fabricant intègre le montant de l'éco-contribution dans ses charges et la répercute sur son prix de vente.
- Les industriels dans le cadre de ces filières se rassemblent en « éco-organisme » (entreprises de droit privé) puisqu'ils ont la responsabilité de la collecte et du traitement des déchets. Dans ce cadre, ils touchent beaucoup d'argent et en transfèrent une partie aux collectivités. En 2017, elles ont touché 1.3 milliards d'euros et ont reversé 750 millions d'euros aux collectivités.

Ces filières participent donc à faire émerger une industrie des déchets et du recyclage qui est très rentable pour ces éco-organismes. Le principe de responsabilité élargie du producteur est un bon principe, mais force est de constater qu'il est mal mis en œuvre et qu'il ne permet pas de limiter ou de réduire la production des déchets, ce qui devrait pourtant être son objectif premier. Il permet tout au plus d'accompagner le cycle de vie du déchet. Il est donc insupportable de voir que la société de consommation nous oblige à payer les emballages et le ramassage d'un volume toujours plus grand de ces emballages, à payer le recyclage ou le traitement de ces emballages devenus déchets. Nous voyons donc ce que nous coûte le capitalisme tant sur le plan financier qu'environnemental.

Je souhaite ajouter un mot sur la collecte des déchets à Paris, qui est une prérogative de notre collectivité. Pourtant, cette compétence échappe à la gestion publique directe dans de nombreux arrondissements. C'est le cas dans notre arrondissement où elle est déléguée au privé, ce que nous regrettons car cela coûte beaucoup plus cher au final. La dernière Mission d'Information et d'Evaluation (MIE) sur le sujet avait montré que la tonne ramassée par le public coûtait 15 euros de moins que par le privé. Le ramassage par des entreprises privées est donc plus cher, permettant à ces entreprises de faire des profits et de profiter des bas salaires de ce secteur de travail, travail dont la pénibilité est pourtant très importante. Nous continuons donc de regretter ce choix du privé, un choix qui s'étend malheureusement. Par exemple, les bornes Trilib ont été installées assez récemment dans notre ville. Nous voyons bien sûr d'un bon œil le développement de ces points d'apport volontaire, mais ces dispositifs n'ont été pensés que dans le cadre d'un ramassage par des entreprises privées. En l'occurrence, c'est la société Derichebourg qui a ce marché. C'est regrettable car au final, la collectivité se prive d'une compétence et appauvrit ses possibilités et ses capacités à pouvoir réagir et avoir une expertise sur un secteur stratégique, et d'avoir des emplois de qualité et bien mieux rémunérés. D'ailleurs, lorsque nous avons voulu commencer à expérimenter la collecte des biodéchets, cela a été fait dans les arrondissements où la collecte était publique, les 2^e et 12^e arrondissements si je ne me trompe pas. C'est bien la preuve qu'il est important que ces compétences restent ou redeviennent gérées directement par la Ville. C'est le point de vigilance que nous souhaitons soulever à l'occasion du vote de ce plan. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres inscriptions. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération effectivement très importante et je remercie tous les intervenants d'en avoir souligné les enjeux qui sont très élevés. Les efforts qu'on peut mener en la matière doivent être vraiment soutenus pour atteindre des objectifs. On arrive à faire des programmations très ambitieuses mais leur mise en œuvre est souvent complexe et source de frustration quand on voit que ça ne va pas assez vite. Le tri des déchets, la prévention de production des déchets sont des sujets vraiment compliqués mais sur lesquels notre vigilance ne doit pas lâcher.

Nous passons au vote. Qui est pour ? Unanimité. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2024 DLH 287 – Réalisation au 18 rue Alexandre Dumas (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements (7 PLAI - 5 PLUS) par PARIS HABITAT - Subvention (1.395.243 euros)

M. le Maire : « La prochaine inscription concerne le projet 2024 DLH 287. Adrien TIBERTI va présenter cette délibération. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Pour déjouer les facéties de M. MARTIN, je vais dire un mot sur les six délibérations de la DLH de l'ordre du jour. Quatre d'entre elles sont des

délibérations de rénovation de logements sociaux existants et concernent le 21 rue Paul Bert, 77 avenue de la République, 151 avenue Ledru Rollin et 154 avenue Ledru Rollin, pour un total de 169 logements sociaux qui s'ajoutent à la longue liste des programmes de rénovation que nous engageons chaque année. Ce sont des volumes qui s'accroissent et qui traduisent notre double volonté d'améliorer toujours le confort des locataires et de lutter contre l'émission de gaz à effet de serre.

Il y a ensuite deux autres délibérations qui sont des programmes d'acquisition-amélioration de logements sur deux adresses, au 47 rue Fontaine au Roi pour 13 logements, et au 18 rue Alexandre Dumas. Vous en avez bien conscience, il s'agit de préemption de la Ville de Paris pour :

- accroître le parc de logements sociaux de la Ville,
- préserver les locataires du privé de la vente à la découpe et de la perte de leur logement,
- améliorer le confort des locataires et diminuer l'émission de gaz à effet de serre.

J'ai eu la possibilité d'accueillir les locataires avec leurs bailleurs Elogie-Siemp (pour le 47 rue Fontaine au Roi) et Paris Habitat (pour le 18 rue Alexandre Dumas) et c'est une expérience vraiment enrichissante parce que les locataires sont très contents d'être « rattrapés », si j'ose dire, par la Ville, d'échapper aux contraintes du marché privé. De mémoire, au 47 rue de la Fontaine au Roi, le propriétaire précédent était Swiss Life, une importante compagnie d'assurance, et les locataires étaient très mécontents de leur ancien propriétaire qui s'était bien gardé, malgré les loyers importants qu'ils pouvaient payer, de faire les travaux de base et qui seront finalement faits par Elogie-Siemp, comme les travaux d'étanchéité du toit ou autres défauts qui peuvent être assez vite très gênants pour des locataires. Au 18 rue Alexandre Dumas, c'était un propriétaire individuel qui venait de mourir donc c'étaient des héritiers et de fortes incertitudes portaient évidemment sur les locataires.

Là, nous rachetons les immeubles, nous les transformons en logements sociaux, nous sortons de nombreuses familles des « griffes » du marché privé du logement dont on sait qu'il peut être très difficile pour le locataire, et nous allons pouvoir engager des programmes de rénovation de ces immeubles pour les mettre aux normes du 21^e siècle, tout en agrandissant le parc public de logements de la Ville. Donc c'est à tout point de vue une opération bénéfique pour la Ville et ses habitants. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Je remercie Adrien TIBERTI puisque je n'avais prévu d'intervenir que sur une seule délibération, mais maintenant je dois intervenir sur six délibérations. Pas de chance pour vous.

Je commence par celle qui nous intéresse, la 2024 DLH 287. Merci pour ces précisions. Nous leur faisons un procès d'intention car ce sont des héritiers qui n'ont pas encore manifesté la moindre intention. Effectivement, cela n'améliorera pas la tension sur le marché locatif privé et donc, simple loi de l'offre et de la demande, cela fait monter les prix. En plus, ce programme est déséquilibré puisque ce sont 7 PLAI, 1 PLAI adapté et 5 PLUS, il n'y a pas de PLS. Donc sans surprise, nous voterons contre cette délibération 2024 DLH 287.

En revanche, nous voterons pour la délibération 2024 DLH 216, d'une part pour la forte présomption de désengagement à la découpe, et d'autre part c'est un programme bien équilibré, dans un secteur intéressant, et même si nous ne sommes pas sur un tiers/un tiers/un tiers, il y a 5 PLAI / 3 PLUS / 5 PLS. Nous allons nous affranchir un petit peu des chiffres. C'est un

programme bien équilibré qui a l'air bien pensé, avec des travaux conséquents. Si la Ville – via ses bailleurs sociaux – met des fonds conséquents, il est normal qu'elle retienne la maîtrise foncière. Donc nous voterons pour, et avec enthousiasme, la 2024 DLH 216, ce qui empêchera notre ami Adrien TIBERTI de nous sortir le petit couplet « la Droite, toujours une excuse pour voter contre les logements sociaux » puisque nous votons des deux mains.

Sur les programmes de rénovation, il n'y a pas de sujet de notre part. Nous fonctionnons de façon assez constante sur ces programmes. Nous regardons le programme et nous écoutons les remontées des gens qui y vivent. Il n'y a pas d'alerte sur ces adresses, donc nous voterons pour ces programmes. Il est très intéressant de visiter les chantiers, il faudrait penser à le faire car parfois nous avons des choses à dire. Ce n'est pas le cas sur cette adresse, donc nous soutiendrons ces quatre délibérations sur lesquelles je n'avais pas du tout prévu de m'inscrire. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas de demande de parole. Adrien TIBERTI ? »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je ne reviens pas sur le débat sur les programmes déséquilibrés en termes de PLAI, PLUS, PLS parce qu'on l'a déjà eu de nombreuses fois. Je voudrais revenir sur votre argument où vous parlez de loi de l'offre et de la demande. Je vous opposerai la Constitution, cher collègue, notamment le préambule de la Constitution de 1946 qui fait partie du bloc constitutionnel et qui affirme le droit au logement. Et le droit au logement est difficilement compatible avec le marché du logement parce que le marché, par nature, va avoir tendance à exclure la majorité de nos concitoyens de l'accès au logement, notamment dans les zones les plus touchées par la spéculation immobilière. L'application de la Constitution et de ses valeurs est une position de principe qui nous fait développer le logement social.

Deuxième chose, vous dites que la préemption de logements réduit le marché locatif privé. Donnons quelques chiffres pour mesurer la réalité des volumes : l'année dernière, la Ville de Paris a préempté 1800 logements sur tout Paris, et dans le même temps, vous avez 200.000 logements vides ou sous-occupés dans la capitale. Donc ce qui tend le marché locatif privé, ce n'est pas la petite goutte de préemption que nous réalisons, c'est le choix délibéré d'une part importante des propriétaires fonciers de sortir du marché locatif des logements, soit pour en faire des objets de thésaurisation, soit pour en faire de la location saisonnière, soit pour des convenances personnelles. Je rappelle à toutes fins utiles que 50 % du parc de logements privés de la capitale est possédé par 5 % des Parisiens et que 20 % des propriétaires de résidences secondaires dans Paris sont en résidence principale dans Paris. Cela signifie que ces histoires de résidences secondaires ne sont en fait que le choix d'un statut fiscal plus avantageux que celui du logement vide, que tout cela constitue un scandale énorme, et qu'il faudra bien qu'un jour l'État, en application des principes de la Constitution, délègue à la Ville le droit de réquisition des logements vides pour que nous puissions enfin mettre fin au scandale qui fait qu'il y a 200.000 logements vides à Paris alors que des gens sont à la rue et que les Parisiens et Parisiennes sont beaucoup trop nombreux à payer des loyers très élevés pour des biens qui ne sont pas à la hauteur de leurs besoins ou de ce qu'ils payent en termes de salubrité. »

M. le Maire : « Merci pour cette nouvelle mise au point. M. MARTIN redemande la parole. »

M. MARTIN : « Merci. La Constitution est effectivement un très beau texte. D'ailleurs, je crois qu'il y a dedans le respect de la propriété privée, une notion qui peut parfois vous échapper sur les logements vides. Je vous invite à vous rapprocher de la Ville de Toulouse qui fait de très belles choses pour inciter à remettre sur le marché, au lieu de tout de suite sortir l'artillerie lourde qui ne peut que braquer la situation. Cela fonctionne plutôt bien. Je ne doute pas que la Mairie de

Toulouse aura plaisir à vous répondre et à vous donner peut-être des pistes de travail que nous serons, le cas échéant, ravis de soutenir. »

M. le Maire : « Adrien TIBERTI puis on arrête là. Même s'il y a peu d'inscrits, il ne faut pas en abuser. »

M. TIBERTI : « Il ne m'a pas échappé que le bloc constitutionnel comporte la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 que j'enseigne à mes élèves donc je connais l'article 17 qui fait de la propriété privée un droit inviolable et sacré, ce qui traduit bien le fait que les révolutionnaires de 1789 n'étaient pas ceux de 1793. Pour autant, quand je parle de réquisition, je ne parle pas d'expropriation, il y a quand même une petite différence. Dans le cadre de la réquisition, nous prenons les logements, nous les mettons en location et les propriétaires reçoivent les loyers. Donc il n'y a pas d'atteinte au droit de propriété, en tout cas pas complète.

Quant aux mesures d'incitation, il y a très longtemps, la Ville de Paris avait mis en place un système pour aider les propriétaires à louer les logements, en prenant en charge les risques locatifs, en échange de loyers légèrement inférieurs au marché et supérieurs aux loyers du parc public. Ce dispositif rencontre peu de succès, ce qui traduit, selon moi, la rapacité de la mince frange de propriétaires privés, les plus riches, ceux qui possèdent le plus de logements et qui sont là d'abord pour prendre de l'argent sur le dos des travailleurs. »

M. le Maire : « Très bien, cela fait du bien de l'entendre, de le dire et le réaffirmer. Merci, cher Adrien. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour la délibération 2024 DLH 287 ? La majorité. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Elle est donc adoptée. Les autres délibérations DLH feront partie du vote global puisqu'il n'avait pas eu d'inscription. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	2
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2024 DAC 68 – Convention pluriannuelle pluripartite d'objectifs 2024-2026 avec la SASU La Manufacture - Théâtre de la Bastille

M. le Maire : « Nous avons déjà examiné l'ensemble des délibérations ayant été l'objet d'une inscription. Avant le vote global, nous allons voter le projet 2024 DAC 68 relatif à la convention pluriannuelle pluripartite d'objectifs 2024-2026 avec La Manufacture - Théâtre de la Bastille. Je ne prends pas part au vote, étant membre du Conseil d'administration. Qui est pour ? Unanimité. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	27	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION

M. le Maire : « Nous allons procéder à un vote global sur le reste des délibérations :

- **2024 DJS 133** Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2025
- **2024 DJS 132** Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025
- **2024 DASCO 166** Convention de partenariat avec les Caisses des Ecoles, relative aux séjours Vacances Arc-en-Ciel
- **2024 DASCO 103** Caisses des Ecoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027
- **2024 DASCO 111** Caisse des Ecoles du 11^e arrondissement - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027
- **2024 DASCO 128** Caisse des écoles du 11^e - Subvention 2025 (8.650.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire
- **2024 DDCT 192** Convention avec Banlieue Climat
- **2024 DDCT 156** Autorisation de signer la convention locale d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville
- **2024 DLH 166** Réalisation au 21 rue Paul Bert (11^e) d'un programme de rénovation de 20 logements sociaux par la RIVP - Subvention (196.069 euros)
- **2024 DLH 221** Réalisation au 77 avenue de la République (11^e) d'un programme de rénovation de 50 logements sociaux par BATIGERE HABITAT - Subvention (525.797 euros)
- **2024 DLH 292** Réalisation au 151 avenue Ledru Rollin (11^e) d'un programme de rénovation de 72 logements sociaux avec création d'îlot de fraîcheur et travaux d'amélioration de la qualité de service par 3F RESIDENCES - Subvention (630.845 euros)
- **2024 DLH 302** Réalisation au 154 avenue Ledru Rollin (11^e) d'un programme de rénovation de 27 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (522.514 euros)
- **2024 DLH 216** Réalisation au 47 rue de la Fontaine au Roi d'un programme d'acquisition-amélioration de 13 logements sociaux (5 PLA I - 3 PLUS - 5 PLS) par ELOGIE SIEMP - Subvention (2.217.630 euros)
- **2024 DU 163** Autorisation de surplomb du domaine public municipal dans le cadre d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) d'immeubles d'habitation dans les 5^e, 11^e et 14^e arrondissements

M. le Maire : « Chers collègues, je vous propose de vous prononcer par un vote global. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**V11202440 – Vœu relatif à la formation aux gestes de premiers secours**

M. le Maire : « Nous avons quatre vœux à examiner. Le premier vœu est relatif à la formation aux gestes de premiers secours. Jean-Christophe MARTIN va présenter son vœu et Jérôme MEYER répond. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Je vais présenter le vœu amendé qui est en train d'être distribué.

Samedi, il y a quinze jours, en haut de la rue du Chemin Vert, un homme de 40 ans a fait un arrêt cardio-respiratoire sans aucune raison. Arrivés en six minutes, comme à leur habitude, les pompiers du 11^e arrondissement ont pris le relais d'une personne qui prodiguait les gestes de premiers secours. L'homme a pu être réanimé in extremis et il est aujourd'hui hors de danger.

Tout ça pour dire que les réflexes à avoir en cas de malaise ou d'accident d'un proche ou d'une personne dans la rue peuvent sauver des vies. Je pense que nous serons tous d'accord autour de cette table. Ces gestes sauvent des vies et ils sont insuffisamment transmis. Il y a des choses qui sont faites, notamment des formations ayant lieu sur la place de la République. Je tiens à être très clair, nous ne sommes pas en train de dire que ce que la Ville de Paris a mis en place est mal, bien au contraire. Mais on peut faire davantage et c'est l'objectif de ce vœu qui vise à faire plus, en proposant à nouveau une journée banalisée dans les collèges, avec évidemment l'accord du Rectorat puisque c'est ce dernier qui banalise, pour que les classes de 3^e des collèges volontaires du 11^e arrondissement puissent être formées « à la chaîne » – sans connotation péjorative de ce terme – aux gestes de premiers secours avec l'intervention des professionnels de la sécurité civile ou des pompiers, et qu'à l'issue de cette occurrence, un bilan soit tiré en vue de la poursuite des formations les années suivantes et, espérons-le, leurs extension à tout Paris. C'est ainsi que nous multiplierions de façon conséquente le nombre de gens formés aux gestes de premiers secours. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jérôme MEYER. »

M. MEYER : « Merci M. le Maire. Ce vœu, qui a été amendé sur proposition du groupe Paris 11 en Commun : Socialistes, Ecologistes et apparentés, va dans le bon sens. Je tenais néanmoins à préciser que j'ai été sollicité cet été par la Protection Civile pour mettre en place des cours et des formations aux gestes de premiers secours. J'ai bien entendu donné un avis favorable à leur demande. On a mis en contact la Protection Civile avec les collèges et lycées de l'arrondissement et certains collèges se sont saisis de l'opportunité. Des formations ont donc été faites dans les établissements du 11^e arrondissement. Je n'ai pas le recul suffisant pour savoir ce qui peut être fait dans d'autres arrondissements mais j'imagine que c'est dans le même esprit, donc je ne peux qu'émettre un avis favorable à ce vœu que vous proposez, cher collègue. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Qui souhaite prendre la parole ? Aymeric DE TARLÉ. »

M. DE TARLÉ : « Merci M. le Maire. Je voulais dire un mot sur ce vœu qui rassemble effectivement, pour rappeler qu'en 2017, quand Emmanuel MACRON a été élu Président de la République, il avait fixé à 80% le taux de formation en France. Aujourd'hui, on en est un peu

loin, on est à 40 % malgré tout le travail de la Croix Rouge et de la Protection Civile, notamment parisienne, qui font leur possible pour amplifier cette formation.

Je voulais aussi rappeler la loi positive du 3 juillet 2020 qui a créé un statut du citoyen sauveteur : on offre une protection juridique aux personnes qui portent assistance aux personnes en situation de crise cardiaque. Je voulais rappeler que ce taux de 40 % est le plus faible d'Europe (80 % en Autriche, en Allemagne et en Norvège) donc il y a un taux de sauvetage d'environ 30 % dans ces pays contre 10 % en France. C'est un signal très positif de voir la majorité et l'opposition voter ce vœu.

Je voulais aussi rappeler que la formation PSC1 (*Prévention et secours civiques de niveau 1*) peut être suivie par la formation « Gestes secours au travail » et la formation SST (*Sauveteur secouriste du travail*) qui sont aujourd'hui amplifiées et améliorées via des dispositifs de réalité virtuelle, permettant de former les salariés à tout moment aux gestes de premiers secours. Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « On ne dira jamais assez la nécessité de développer les gestes de premiers secours ou les gestes qui sauvent. En l'occurrence, il s'agirait de délivrer le diplôme de premiers secours citoyen de niveau 1. Je crois que c'est une durée de sept heures. Il faut voir si cela s'organise dans le cadre scolaire ou périscolaire afin de ne pas désorganiser les horaires de travail.

Je voudrais aussi préciser que nous avons lancé, dans le cadre de la stratégie de résilience, tout un ensemble de formations aux gestes qui sauvent, d'une durée de deux heures et à destination des adultes de préférence. Plusieurs samedis ont été organisés à la Mairie du 11^e avec la brigade des Sapeurs-pompiers de Paris. Selon les chiffres qu'on nous a communiqués, à peu près 240 personnes ont été formées. Je ne désespère pas de faire une session spécifique pour les élus de notre arrondissement parce que tout le monde devrait y contribuer. Donc nous allons essayer d'organiser cela avec la brigade de sapeurs-pompiers.

Enfin, il ne faut pas oublier les problèmes liés à l'éco-anxiété, aux maladies mentales, aux dépressions psychologiques où il faut être en capacité de repérer des comportements qui ne sont pas forcément faciles. On n'a pas toujours la connaissance pour repérer ces comportements, pour les aider et les accompagner. Il y a aussi donc tous ces éléments à mettre en œuvre. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Je ne pense pas que cela appelle des réponses, si ce n'est des inscriptions pour les futures formations. Merci à tous pour le travail constructif conduit autour de ce vœu qui poursuit un objectif extrêmement important. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant qu'en présence d'une situation d'urgence, avoir les bons réflexes permet d'augmenter sensiblement les chances de sauver des vies et de rendre encore plus efficace l'intervention des secours,

Considérant qu'il est possible d'apprendre les gestes de premiers secours à travers une formation simple et courte qui permet d'avoir les bons réflexes face à un ami, un membre de votre famille, ou toute personne en danger,

Considérant la période de la scolarité au collège qui représente un moment privilégié afin de se former aux gestes qui sauvent,

Considérant que cette formation peut être vue comme partie intégrante de l'apprentissage de la citoyenneté ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) ;

EMET LE VŒU :

- Qu'à titre expérimental, la Ville de Paris propose à nouveau au rectorat une journée banalisée dans les classes de 3^{ème} des collèges publics volontaires du 11^e arrondissement afin de former l'ensemble des élèves au certificat de compétences de citoyen de sécurité civile - PSC1 grâce à l'intervention des pompiers et/ou des secouristes sur cette journée,
- Qu'à l'issue de cette première session, un bilan soit produit afin d'étudier l'opportunité de son prolongement dans le 11^e arrondissement et de sa généralisation à l'ensemble des collèges publics de la capitale.

M. le Maire : « Qui est pour le vœu ainsi amendé ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
Le vœu est adopté			

V11202441 – Vœu relatif à la sécurisation de la cour de l'école de la rue Merlin

M. le Maire : « Continuons avec le vœu relatif à la cour de l'école Merlin. Aurore MOUYSSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSSET-NOZERAND : « Merci M. le Maire. La cour de l'école Merlin est actuellement séparée du trottoir de ladite rue par un muret surmonté d'une clôture à barreaux. Malgré la présence et le professionnalisme des encadrants, ils ne peuvent pas se trouver physiquement tout le temps derrière chaque enfant dans la cour. Les interactions sont possibles et avérées entre les enfants dans la cour et les personnes extérieures à l'école. Si ces interactions sont pour la plupart du temps plutôt bienveillantes, ce caractère ne peut être garanti a priori dans 100 % des cas.

Donc considérant les impératifs de précaution, de prévention et de protection qui prévalent dès lors qu'il s'agit d'enfants, sur proposition des représentants des parents d'élèves de l'école de la rue Merlin, notre groupe propose que la Ville de Paris procède à l'installation d'une paroi translucide en double de la clôture bordant la cour de l'école à même de briser la vue au travers de ladite clôture, tout en laissant bien évidemment passer une partie de la lumière naturelle. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Jérôme MEYER. »

M. MEYER : « Je vous remercie M. le Maire. Quelques éléments de précisions sur l'organisation des travaux dans les écoles pour remettre un peu les choses dans leur contexte. En règle générale, il y a plusieurs moyens pour faire remonter des demandes de travaux d'adaptation dans les écoles, portées soit par le directeur de l'école, soit par les parents d'élèves qui, d'ailleurs, n'hésitent pas à nous le faire remonter et à nous envoyer régulièrement des courriers et des messages pour demander des travaux.

En l'occurrence, il est question d'une palissade. Pour être très précis, il n'y avait pas de palissade sur cette cour et des objets étaient jetés dans la cour par les passants. En 2015, il a donc été décidé d'y mettre un plexiglas transparent pour que les passants ne jettent plus rien dans la cour. Cela a été très efficace puisqu'il n'y a plus de jets dans la cour. Néanmoins, ce plexiglas pourrait être opaque et cela ne pose pas de difficulté. J'ai échangé avec le directeur de l'école parce que je vous avoue que j'ai été un peu surpris de voir ce type de demande arriver en Conseil d'arrondissement, d'autant que les relations avec l'école Merlin sont excellentes. Sur le fond, je n'ai pas de difficulté, on verra lorsqu'on reprendra les travaux de cette palissade en plexiglas qui me semble tout de même un peu abîmée à certains endroits. Nous envisagerons peut-être alors de la remplacer.

Mais faire remonter ce type de demande de travaux via le Conseil d'arrondissement est très inhabituel. Je ne vous cache pas, chère collègue, que je sais que l'un des membres de votre groupe a ses enfants dans cette école et la maman est parent d'élève dans l'école en question. Je trouve donc le procédé peut être inapproprié, d'autant plus qu'il n'a pas été validé par le directeur de l'école. Même s'il n'est pas opposé aux travaux en question, pour la forme, il me semble difficile de voter pour ce vœu. Ce n'est pas un problème de fond, c'est un problème de forme. Et je vous inviterai à l'avenir – sauf si vous souhaitez le retirer – à inciter les parents d'élèves à m'écrire directement ou passer par le directeur d'école pour faire remonter des demandes de travaux dans une école, plutôt que de déposer un vœu en Conseil d'arrondissement. Si le vœu n'est pas retiré, l'exécutif émettra un avis défavorable sur ce vœu. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, c'est très clair. Est-ce que le vœu est maintenu ? Oui. Vous voulez prendre la parole, M. MARTIN ? »

M. MARTIN : « Oui. Merci M. le Maire. Puisque l'attaque était personnelle, je vais répondre personnellement. J'avais d'ores et déjà prévenu l'administration que, en tant que parent d'élève, je ne prendrai pas part au vote, ce qui me paraissait normal.

Néanmoins, ce n'est pas la première fois qu'on intervient sur une école. Il y a eu celle du boulevard Richard Lenoir. Nous y sommes intervenus trois ou quatre fois. Je n'ai pas d'enfant dans l'école du boulevard Richard Lenoir mais cela ne nous a pas empêché de faire ce pour quoi on a été élu, quand on nous remonte un problème, on essaie d'y apporter une solution.

Effectivement, les parents d'élèves ont fait cette demande. La Ville de Paris le saurait si ses représentants n'avaient pas séché tous les conseils d'écoles de ces quatre dernières années. M. le Maire, vous avez été contacté par e-mail sur le sujet. Je considère que les parents d'élèves sont dans leur rôle. Ils ont frappé à la porte. Je l'aurais fait moi-même s'ils ne l'avaient pas fait : ils ont naturellement transmis les projets de vœu au directeur d'école, puisque c'est sa responsabilité de directeur d'école, ce qui est parfaitement normal. Cet e-mail m'a été transmis. Il n'a rien trouvé à redire dans le cadre de son obligation de réserve de fonctionnaire d'État, ce qui est parfaitement normal et compréhensible. Après avoir reçu l'aval de l'ensemble des représentants de parents d'élèves – pas seulement de mon épouse mais de l'ensemble – et un non-veto du directeur

d'école, ces vœux ont été déposés en Conseil d'arrondissement, ce qui me paraît parfaitement normal.

Comme le disait Aurore, ce vœu sera maintenu, et comme annoncé en amont, je ne prendrai pas part au vote, tant pour ce vœu que pour le vœu suivant. »

M. le Maire : « Nous n'allons pas nous engager dans un débat sur un plan plus personnel, mais je souhaite simplement rappeler que les travaux dans les écoles sont organisés pour les 45 écoles de l'arrondissement en fonction du budget disponible chaque année. Ce budget est conséquent et augmente d'une année sur l'autre mais, chacun le comprendra, l'enveloppe est délimitée par nature et ne permet donc pas de répondre à toutes les demandes. C'est pourquoi il y a chaque année des visites fonctionnelles d'architecture (VFA) organisées sous l'égide de Jérôme MEYER et en présence du directeur/directrice d'école, de la Section Locale d'Architecture, de la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE) et de l'ensemble des services compétents qui permettent, avec la direction de l'école, de faire le tour des demandes et des besoins de l'établissement. Ces visites permettent à Jérôme MEYER de prioriser les urgences et les sujets les plus importants qu'il faut résoudre le plus rapidement possible, pour allouer les fonds de cette enveloppe qui doivent être répartis entre toutes les écoles, en fonction de ces critères objectifs.

C'est pourquoi que la réponse que vous a apportée Jérôme MEYER n'est pas un rejet sur le fond mais plutôt sur la forme. Je ne souhaite pas non plus que nous entrions dans une petite stratégie. Chacun peut avoir l'envie de porter ou de profiter de sa position au Conseil d'arrondissement pour soutenir tel ou tel projet dans telle ou telle école, mais ce n'est pas la meilleure manière d'être équitable. C'est pourquoi cette réponse de forme a été faite et nous y tenons. Donc si le vœu est maintenu, j'appelle à ce qu'il soit rejeté. Néanmoins, Jérôme MEYER vous a répondu sur le fond. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la cour de l'école maternelle Merlin actuellement séparée du trottoir de ladite rue par un muret surmonté d'une clôture à barreaux,

Considérant la présence et le professionnalisme des encadrants, qu'ils appartiennent à la communauté éducative ou aux animateurs du périscolaire, qui ne peuvent cependant pas se trouver physiquement tout le temps derrière chaque enfant dans la cour,

Considérant les interactions possibles – et avérées – entre les enfants dans la cour et des personnes extérieures à l'école,

Considérant que si ces interactions sont la plupart du temps bienveillantes, ce caractère ne peut être garanti *a priori* dans 100% des cas,

Considérant les impératifs de précaution, de prévention et de protection qui prévalent dès lors qu'il s'agit d'enfants, à fortiori de maternelle ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) ;

EMET LE VŒU :

Que la Ville de Paris procède à l'installation d'une paroi translucide en double de la clôture bordant la cour de l'école, à même de briser la vue au travers de ladite clôture, tout en laissant passer une partie de la lumière naturelle.

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Merci chers collègues. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	2	CONTRE	28
Le vœu est rejeté			

V11202442 – Vœu relatif à l'installation d'une ombrière dans la cour de l'école de la rue Merlin

M. le Maire : « Le vœu suivant est relatif à une ombrière dans la même cour. »

Mme MOUYSSET-NOZERAND : « Exactement. Chacun connaît la rénovation de la cour de l'école Merlin et sa transformation en cour oasis, de très bonne facture, avec la présence d'arbres au sein de cette cour. Mais on sait que la couverture sera insuffisante pour assurer la présence d'ombres avant de nombreuses années.

Considérant les fortes chaleurs des mois d'été qui empêchent les enfants de sortir dans la cour, du fait d'un ensoleillement trop important, et si on tient compte du Plan Climat 2024-2030 et son action n°44 pour déployer chaque année 40 ombrières sur l'espace public, là où l'ombre naturelle manque, sur proposition des représentants des parents d'élèves de l'école, notre groupe émet le vœu que la Ville procède à l'installation d'une ombrière rétractable au-dessus d'une partie de la cour de l'école de la rue Merlin afin de pouvoir laisser passer la lumière naturelle les jours de faible ensoleillement – comme on a pu le constater aujourd'hui – et apporter une ombre suffisante les jours de fort ensoleillement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Jérôme MEYER, ce sera la même réponse ? Rendez-vous à la visite fonctionnelle d'architecture ? »

M. MEYER : « Merci M. le Maire. Sur la forme, c'est exactement la même réponse et donc un avis défavorable de l'exécutif sur ce vœu.

Sur le fond, la demande est assez ancienne puisqu'elle a déjà eu lieu et la question a déjà été étudiée. Quand nous avons la possibilité d'installer une ombrière dans une école, nous le faisons. Nous l'avons déjà fait dans des écoles et d'autres sont prévues comme l'école Godefroy Cavaignac, l'école Duranti et l'école Bullourde où nous avons créé une cour oasis.

Mais l'école Merlin est intégrée dans un ensemble architectural construit dans les années 80, je crois, et lorsque nous avons eu pour projet d'installer une ombrière, l'architecte a émis un veto à la construction de l'ombrière. Je n'ai pas de difficulté à redemander et resolliciter l'architecte mais je tiens à préciser que nous sommes aussi contraints par les règles en matière d'urbanisme. Sur le fond, il n'y a pas de difficulté en soi, mais il est peu probable que nous puissions avoir un retour positif de l'architecte, même si les positions peuvent changer avec le temps qui passe. C'était la réponse sur le fond que je voulais apporter. »

M. le Maire : « Très bien. Merci de cette réponse sur le fond. Et sur la forme, l'avis de l'exécutif est défavorable. Jean-Pierre CORSIA souhaite prendre la parole. »

M. CORSIA : « Juste un petit complément. C'est peut-être un architecte climatosceptique parce qu'aujourd'hui, on a changé d'époque et on ne peut pas invoquer un problème d'architecture pour dire qu'on ne doit pas concevoir une ombrière. »

M. le Maire : « On aimerait bien, mais la loi n'est pas encore aussi précurseur que vous, cher collègue. Je vous propose donc de passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la rénovation de la cour de l'école maternelle Merlin et sa transformation en cour Oasis de très bonne facture,

Considérant la présence d'arbres au sein de cette cour, mais dont la couverture sera insuffisante pour assurer la présence d'ombre avant de nombreuses années,

Considérant les fortes chaleurs récurrentes les mois d'été qui empêchent les enfants de sortir dans la cour du fait d'un ensoleillement trop important,

Considérant le Plan Climat 2024-2030 (délibération 2024 DTEC 1 adoptée par le Conseil de Paris du 19-21 novembre 2024) qui dans son action 44 de « déployer chaque année 40 ombrières sur l'espace public là où l'ombre naturelle manque » ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) ;

EMET LE VŒU :

Que la Ville de Paris procède à l'installation d'une ombrière rétractable au-dessus d'une partie de la cour de l'école de la rue Merlin, afin de pouvoir laisser passer la lumière naturelle les jours de faible ensoleillement et apporter une ombre suffisante les jours de fort ensoleillement.

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	1	CONTRE	27
Le vœu est rejeté			

V11202443 – Vœu relatif au renforcement du lien intergénérationnel

M. le Maire : « Le dernier vœu relatif au renforcement du lien intergénérationnel est un vœu qu'on a déjà examiné lors du dernier Conseil, mais qui a été modifié. M. MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Je ne vais pas refaire la présentation de ce vœu. Effectivement, nous en avons déjà parlé et nous nous étions même rejoints sur les considérants au dernier Conseil.

Dans la réponse de l'exécutif, la réponse s'articulait autour de « Oui mais il manque le qui ? Quoi ? Où ? Comment ? Comment on fait ? ». Donc voici. Ce vœu a été complété puisque nous nous étions engagés en début de mandature à être constructifs. Nous avons entendu la réponse, nous avons précisé nos propositions et je tenais à redéposer ce vœu qui me tient à cœur. Pourquoi il me tient à cœur ? Parce que j'ai eu la chance d'avoir des grands-parents formidables et j'ai conscience que c'est une chance et même un privilège car ce n'est pas forcément le cas de tout le monde.

Cela a été rappelé au dernier Conseil, des actions existent déjà et je le dis à nouveau, l'objectif de ce vœu n'est pas de dire ce que fait la Ville de Paris est mal, mais de dire qu'on peut en faire encore un peu plus à notre niveau. Voilà le sens de cette proposition, mais cette fois en version développée et en enlevant le « Adopte un grand-parent », étant entendu que cela titille un peu certains membres de la majorité. Je l'ai donc renommé sachant qu'un nom se change. Mais la Mairie, qui est un acteur institutionnel rassurant – plus qu'une association, quel que soit le mérite et la valeur de cette association – et incarne les pouvoirs publics, doit ajouter une corde de plus à l'arc de l'intergénérationnel en aidant à mettre en lien les jeunes enfants et les jeunes retraités qui ont chacun un petit peu de temps et – je vais peut-être partir dans le lyrisme – un petit peu d'amour à donner. Je pense que ça ne peut pas faire de mal dans notre société. »

M. le Maire : « Aymeric DE TARLÉ pour vous répondre. »

M DE TARLÉ : « Merci M. le Maire, merci M. MARTIN. Nous saluons le fait que l'intergénérationnel intéresse autant l'opposition que la majorité sur ce vœu dont nous partageons effectivement tous les considérants. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit au dernier Conseil, mais seulement noter que ce dispositif, même s'il repose sur le volontariat et probablement sur la supervision des parents, pose un problème inhérent aux interactions individuelles entre grands-parents et enfants. Si un tel dispositif venait à émerger au sein de notre Mairie, on aurait peut-être une fragilité parce qu'on engagerait la Mairie sur des interactions individuelles qui – c'est ce qu'on a dit au précédent Conseil – se déploient plus sérieusement dans un cadre sécurisé et valorisé pour tous. Aujourd'hui, ce genre d'action émerge plutôt dans le cadre de la territorialisation du volontariat. C'est en ce sens qu'on a accueilli la dictée intergénérationnelle et le bridge intergénérationnel. Elle se déploie aussi à travers les initiatives rappelées au dernier Conseil : le partenariat entre l'EHPAD Bastille et l'Association de Quartier Saint Bernard fait des ateliers de jardinage, poésie, ciné-débats et goûters partagés. En cette période de Noël, je me permets de rappeler aussi l'association « 1 Lettre, 1 Sourire » qui permet à tout le monde, individuel comme école, de s'inscrire et de pouvoir envoyer des lettres à des seniors isolés qui en ont besoin, pour cette période de fêtes et tout au long de l'année.

Ma réponse sur ce vœu va être la suivante : nous partageons les considérants et nous serons toujours à l'écoute sur les moyens de faire émerger cet intergénérationnel. Avec Jean-Pierre CORSIA au titre du Conseil des Enfants, on co-préside la commission « Citoyenneté ». On aura des élèves de CM1 et CM2 donc on aura à cœur de défendre cette thématique, voir ce qu'ils en

pensent et comment on peut l'arranger. Seulement, nous pensons toujours la même chose : il faut renforcer l'existant plutôt que créer des nouvelles plateformes. On veut renforcer le tissu social intergénérationnel en utilisant les réseaux qui existent déjà, ou alors le Conseil des Enfants et le Conseil des Seniors plutôt que créer quelque chose de toutes pièces.

Et comme je veux finir l'année sur une touche bienveillante, je remercie Jean-Christophe MARTIN qui s'intéresse personnellement aux seniors parce que nous avons célébré ensemble les 100 ans de sa voisine, Mme DEPREZ, et lui a remis la médaille du 11^e et la médaille de la Ville de Paris. »

M. le Maire : « Merci à tous les deux, merci pour cette réponse claire. Je pense que l'objectif qui motive ce vœu est très largement partagé. Les raisons avancées par Aymeric DE TARLÉ nous font conduire au même vote. De même, un vœu qui a été rejeté ne devrait pas être présenté à chaque séance. Mais c'était peut-être un exercice. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. On passe au vote. »

M. MARTIN : « Je ne le redéposerai pas à la rentrée. »

M. le Maire : « Par contre j'entends, dans les propos de l'un et de l'autre, une main tendue. La table est un peu longue, elles ne se sont pas encore rejointes. Je suis sûr que vous allez y arriver mais par pitié, faites-le dans les actes plutôt que des vœux et des débats en Conseil. Merci à tous les deux d'avoir célébré les 100 ans de Mme DEPREZ. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le lien particulier qui lie les enfants à leurs grands-parents, lien qui leur offre en même temps de l'affection et des repères,

Considérant les spécificités de chaque famille qui font que ce lien peut se distendre ou disparaître,

Considérant les problématiques d'isolement et/ou de perte de contact avec la jeune génération que peuvent rencontrer les retraités avec l'avancée dans l'âge,

Considérant les effets délétères de cet isolement sur la vie des seniors, notamment sur leur santé physique et morale,

Considérant que la génération des *seniors* garde toujours à cœur la volonté de transmettre aux générations suivantes et d'être acteur de la société,

Considérant les expériences positives mises en place par certaines municipalités ou associations de mise en relation d'enfants et de seniors ;

Sur proposition des élu.e.s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) ;

EMET LE VŒU :

Que la Mairie du 11^e arrondissement expérimente un dispositif du type « grand-parent de cœur » afin de mettre en relation les élèves de nos écoles maternelles et primaires avec des *seniors* de l'arrondissement, sur la base du volontariat des deux côtés :

- o Une plateforme dédiée serait mise en ligne sur le site de la Mairie du 11^e afin de recenser les prénoms, quartier, centres d'intérêts et contacts des volontaires,

- o Une communication serait adressée à l'ensemble des parents d'élèves des écoles maternelles et primaires du 11^e arrondissement afin d'inviter les parents et enfants volontaires à s'y inscrire,
- o Une communication serait adressée à l'ensemble des plus de 65 ans du 11^e arrondissement afin d'inviter les volontaires à s'y inscrire directement par internet ou via un formulaire papier par la suite saisi sur la plateforme,
- o Les familles en recherche d'un grand parent de substitution pourraient ensuite entrer en contact avec un *Senior* volontaire via un courriel ou une carte postale, et la magie pourra opérer.

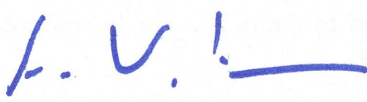
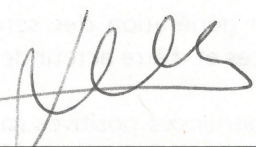
M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Les autres groupes. Le vœu n'est pas adopté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	2	CONTRE	27
Le vœu est rejeté			

M. le Maire : « Chers collègues, le Conseil se termine effectivement en battant un nouveau record de durée. Merci à toutes et tous. Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année. La salle Olympe de Gouges étant en travaux, je vous donne d'ores et déjà rendez-vous le 6 janvier 2025 à 19h au Cirque d'Hiver pour notre cérémonie de vœux, quasiment vingt ans après les derniers vœux dans ce même lieu, avec Georges SARRE à l'époque. C'est un vrai plaisir de retourner dans cette magnifique salle emblématique de notre arrondissement. Reposez-vous bien et revenez en forme. Bonne soirée. »

À 19h35, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signature 	Signature 
M. François VAUGLIN Maire du 11 ^e arrondissement	Mme Florence MARSCHAL, Conseillère du 11^e Secrétaire de séance